

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT- FLORENTIN

N° 2024_004

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
18

Date de publication : 2 février 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 02/02/2024
ID : 089-218903458-20240201-2024_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} février 2024

Le 1^{er} février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET,
Mme COUDERT M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M.
LECOMPTE, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. SERRE, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

M. LECOMPTE et M. PERREIRA GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

OCTROI DE SUBVENTIONS AU COLLÈGE MARCEL AYMÉ DE SAINT-FLORENTIN POUR LE FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE

Visa :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande émise par l'Etablissement Scolaire Marcel Aymé ;

Exposé des motifs :

Les enseignants en langue du collège Marcel Aymé de Saint-Florentin propose pour l'année scolaire 2023-2024 deux voyages à l'étranger :

- un voyage en Allemagne – Mosel-Aar du 8 au 12 avril 2024 pour 24 élèves (+24 élèves de Joigny) pour un coût par élève de 280 €, financé à hauteur de 1661 € par le foyer social éducatif.
- un voyage en Angleterre – Londres – du 17 au 21 juin 2024 pour 50 élèves de 4^e pour un coût par élève de 434 € (hors passeport), financé déjà à hauteur de 100 €/ élève par le foyer social éducatif.

CONSIDERANT que cette subvention doit être accordée avant le vote du budget afin de permettre à l'établissement de fixer la participation des familles ;

Contenu de la proposition :

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 500 € par voyage.

Complément d'information :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de 500 € par voyage au collège Marcel Aymé, soit 1000 € pour cette année scolaire 2023-2024,

- **DIT** que les crédits seront inscrits dans le budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 2 février 2024
Le Maire, Yves DELOT,

